

**Sortie latérale de piste lors du décollage d'une altisurface enneigée,
collision avec un obstacle**

Aéronef	Avion Piper PA 19 Super Cub immatriculé HB-POZ
Date et heure	Mercredi 20 février 2013 à 11 h 00 ⁽¹⁾
Exploitant	Club
Lieu	Altisurface de l'Arpette (73)
Conséquences et dommages	Avion détruit, manche à air endommagée

⁽¹⁾Heure locale.

CIRCONSTANCES

Le pilote, accompagné d'un passager en place arrière, décolle de l'altiport de Méribel (73) pour un vol lui permettant de maintenir ses autorisations de site. Il atterrit en piste 02 sur l'altisurface enneigée de l'Arpette.

Avant de repartir, le pilote et le passager effectuent, à pied, une reconnaissance d'une partie de la piste 20, au cours de laquelle ils notent un léger vent de nord-est.

Lors du décollage, à la mise en puissance, le pilote compense le souffle hélicoïdal par une action sur le palonnier droit. La trajectoire de l'avion s'incurve vers la droite. Le pilote tente de corriger par une correction sur le palonnier gauche. Il constate alors un blocage des palonniers, met du gauchissement à gauche mais ne parvient pas à ramener l'avion dans l'axe. L'avion passe sur une bosse et sort de piste. L'aile droite heurte le mât de la manche à air, l'avion fait un demi-tour et s'immobilise.

Le pilote indique qu'avant le décollage il n'avait rien décelé d'anormal lors de l'essai de débattement des gouvernes. Il pense que sa botte droite est venue bloquer la pédale du palonnier droit lors du décollage. Il indique avoir connaissance d'un événement similaire sur ce type d'avion⁽²⁾. Le passager ajoute qu'il n'a pas touché aux commandes pendant la phase de décollage.

L'examen de l'avion n'a pas mis en évidence de déformation du plancher de la place avant, les pédales étaient libres, le débattement des palonniers était normal et les câbles correctement fixés. Le pilote portait des bottes de neige de pointure 45.

Le pilote, 73 ans, détenait une licence de pilote privé délivrée par l'autorité de l'aviation civile suisse. Il totalisait 2 960 heures de vol dont 1 200 sur type, 10 heures dans les trois mois précédents et 2 heures dans les vingt-quatre heures précédentes, toutes sur type.

Le passager, 68 ans, ATPL de 1981, FI(A), totalisait 17 590 heures de vol. Il n'était pas qualifié montagne et skis. Il n'avait aucune fonction à bord.

Les conditions météorologiques estimées sur le site étaient les suivantes : vent faible de direction variable, CAVOK, température -7 °C.

CONCLUSION

L'accident est probablement dû à l'utilisation par le pilote de chaussures inadaptées au pilotage et de grande taille, provoquant un blocage du palonnier lors du décollage.

⁽²⁾L'exploitation des bases de données françaises et suisses n'a pas permis de retrouver d'événement similaire.